



COMMUNIQUE DE PRESSE

TENNIS

AFFAIRE RICHARD GASQUET

Lausanne, 16 décembre 2009 – Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) rendra sa décision dans la procédure d'arbitrage entre la Fédération internationale de tennis (ITF), l'Agence mondiale anti-dopage (AMA) et le joueur de tennis français Richard Gasquet le jeudi, 17 décembre 2009 à 17h30 (heure Suisse).

La sentence et un communiqué de presse seront publiés sur le site internet du TAS à ce moment-là.

Pour de plus amples informations concernant l'activité du TAS et les procédures en général, prière de contacter Me Matthieu Reeb, Secrétaire général du TAS, ou Mme Katy Hogg, Media Assistant. Château de Béthusy, 2, Avenue de Beaumont, 1012 Lausanne, Suisse. Tel. : (41 21) 613 50 00; fax : (41 21) 613 50 01, ou consultez le site internet du TAS : www.tas-cas.org